

COMMUNE D'IXELLES
7è Direction URBANISME
Monsieur J.-F. VAES
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/PU 8744
N/réf. : AVL/CC/XL2.185/s.339
Annexe : 19 plans (01.28) + (3.08) 17 plans + 8 plans (03.09)
+ petits plans A3 de synthèse

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES – Chaussée de Wavre, 205 : Transformation de l’Eglise du Saint-Sacrement (Architecte : J.-B. Béthune)

En réponse à votre lettre du 8 décembre 2003, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 07 janvier 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes :

La demande concerne la restructuration complète d'un site stratégique, situé au débouché du « mail » aménagé au-dessus du chemin de fer de l'Espace Léopold. Le site est occupé par les Religieux du Très Saint Sacrement. Il se compose aujourd'hui d'une église, d'une chapelle dédiée à un culte différent, de logements, de locaux abritant diverses associations, de parkings et d'un vaste espace vert aménagé sur un remblai constitué vers la moitié du 19^{ème} siècle (la gare du Luxembourg fut entamée en 1853) par les terres de déblai du chemin de fer. Ce remblai de plus de 12 à 15 m de haut est repris, à hauteur de la rue du Viaduc, par un mur de soutènement monumental aux maçonneries appareillées en panneaux. Il constitue une image forte du quartier.

Le vaste ensemble conventuel souffre depuis des années d'un défaut d'entretien manifeste, dû à sa sous-utilisation. La CRMS encourage donc la réflexion globale sur la réappropriation du site qui a été entamée, le réaménagement d'un parvis devant l'église et l'accès public au parc. Elle s'interroge cependant sur plusieurs aspects du projet qui méritent d'être réexaminés dans l'état actuel du dossier.

Remarques générales :

La note de motivation qui accompagne le projet précise qu'il porte sur la démolition et la reconstruction de logements communautaires à loyer modérés et sur l'extension de « services d'église » en tant qu'annexes du lieu de culte. De source bien informée, il apparaît que la remise en valeur des lieux serait plutôt envisagée dans le cadre des activités européennes qui se développent en vis-à-vis direct du site, de l'autre côté de la chaussée de Wavre. Une augmentation de superficie de quelque 1300 m² est

prévue. Des précisions devraient donc être apportées sur les affectations, en particulier celle du «cloître», des vastes locaux éclairés par des patios au-dessus des parkings souterrains et au premier étage de l'immeuble projeté rue du Viaduc.

Enfin, le terrain présente des caractéristiques topographiques tout à fait particulières puisqu'il est en majeure partie constitué d'un énorme remblai. Celui-ci est maintenu, rue du Viaduc, par un imposant mur de soutènement en maçonnerie datant de la fin du siècle passé. Il se poursuit parallèlement à la chaussée de Wavre, à l'arrière des bâtiments conventuels. Dans cette partie, le mur qui est beaucoup plus ancien a sans doute été édifié par les ingénieurs du chemin de fer. Il comporte un fruit et des contreforts; il dégage une cour abrupte entre les bâtiments de la chaussée de Wavre et le parc (accessible seulement par une passerelle). Le mur semble se prolonger à l'arrière de la chapelle (voir coupe dans la situation existante DD et élévation) et constituer la façade aveugle (vers la chapelle) du bâtiment voué à la destruction (pas documenté dans le dossier). La CRMS attire dès lors l'attention des demandeurs sur la complexité des problèmes qui ne manqueront pas de se poser à l'articulation de ces deux murs, entre la partie conservée et la partie qui serait démolie et reconstruite. Dans son état actuel, le dossier ne documente pas cette question. Le point mérite donc d'être approfondi.

Remarques particulières sur les différentes parties du projet:

1. Construction d'un complexe de logements dans un espace vert, exigeant la démolition du grand mur de soutènement de la rue du Viaduc. La CRMS n'est pas interrogée sur cette demande qui a reçu un avis défavorable de la Commission de Concertation. La CRMS n'encourage pas cette proposition qui supprimerait un élément très caractéristique du quartier et de son histoire.

2. Construction d'un parking souterrain de 77 places, de nouveaux locaux et d'un immeuble (5 niveaux) rue du Viaduc dont les deux premiers niveaux abritent le parking (entrée chaussée de Wavre et sortie rue du Viaduc). L'immeuble compte en plus 1 niveau de locaux divers et 2 niveaux de logements. Il contribuera donc fort peu à l'animation des lieux qui est invoquée par les demandeurs pour justifier sa construction en lieu et place du mur de soutènement. La Commission estime que l'affectation et le traitement architectural des premiers niveaux à rue devraient être revus. Cette partie du projet nécessite l'évidement complet, en tranchée, et au droit du parking existant, de la totalité des terres de remblais depuis la rue du Viaduc jusqu'à la chaussée de Wavre. La CRMS encourage la suppression du parking actuel à l'air libre. Elle s'interroge toutefois sur le nombre d'emplacements prévus. Un cloître est aménagé à l'arrière de la chapelle. Il s'agit en fait d'une sorte de structure hôtelière reliée à l'église, dont l'articulation spatiale est avec le complexe existant est peu convaincante et non documentée.

3. Le projet propose le réaménagement d'un parvis devant l'église, ce qui doit être encouragé. Ceci ne peut toutefois se faire moyennant la destruction de l'avant corps de celle-ci qui doit être conservé. Le «lotissement» du volume de l'église, tant par sa division en hauteur que par le cloisonnement des plateaux ainsi dégagés ne peut être accepté. Il propose l'aménagement d'un vaste hall d'accueil, de sanitaires et de services au rez-de chaussée (surbaissé ou repris en sous-œuvre ?). L'importance de ces dispositifs permet de supposer que l'église - qui ne souffre pas d'un manque de fréquentation (voir note d'accompagnement) - pourrait être utilisée comme salle de réunion ou de congrès, le culte étant cantonné dans la chapelle. Cette évolution

explique sans doute la suppression des vitraux et d'autres éléments décoratifs caractéristiques de l'église. Enfin, une dizaine de chambres sont aménagées dans la partie la plus élevée des combles nécessitant la création, hors œuvre, de volumes verticaux abritant un escalier, un ascenseur et un escalier de secours.

La Commission estime que ces excroissances sont incompatibles avec l'aspect et l'intérêt de l'édifice. L'église fait partie des rares monuments qui bordent l'axe structurant de la chaussée de Wavre. Il occupe une position dominante par rapport à la vallée et son impact visuel, en venant depuis la place Jourdan ou depuis le mail de l'Espace Léopold est extrêmement conséquent. Il ne peut donc être question d'en altérer la silhouette ou de parsemer les vastes toitures de fenêtres.

Par ailleurs, la CRMS tient à souligner l'intérêt tant architectural que décoratif de l'église néogothique, édifiée à l'origine par M.L. Gildemyn sur les plans de l'architecte Jean-Baptiste Bethune, leader du mouvement néogothique catholique en Belgique et auteur de l'abbaye de Maredsous. Livrée au culte en 1875, l'église était conçue à l'origine sur deux niveaux. Elle fut très restructurée peu de temps après (1883-1886) par un autre architecte de talent, Gustave Hansotte (auteur de l'église Saint-Servais à Schaerbeek) qui la remodela complètement (adjonction des nefs latérales et d'une chapelle latérale vouée à un autre culte) et lui donna son aspect actuel. Il ne s'agit donc pas d'un édifice hybride, mais bien d'un édifice cohérent, dont la quasi totalité des décors a été préservée, malgré le faux plafond mis en place il y a une trentaine d'années et les travaux qui s'y déroulent actuellement sans permis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S.
A.A.T.L. – D.U.